

En bref : Visa pour la recherche d'une place de formation professionnelle

Procédure de visa et d'entrée pour les ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de visa.
Conditions générales (article 5 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG) : passeport, preuve de financement, absence de motif d'expulsion.

VÉRIFICATION DES CONDITIONS REQUISES

Étape

1

- Certificat de fin d'études secondaires étranger donnant accès aux études supérieures soit en Allemagne soit au pays d'origine ou certificat de fin d'études secondaires d'une école allemande à l'étranger.
- Connaissance de l'allemand : au moins niveau B1 (CECRL).
- Preuve de financement (bourse, compte bloqué d'au moins 1 027 € par mois (en 2024) ou déclaration de prise en charge).
- Limite d'âge : 35 ans.

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE

- Préparez les documents nécessaires : entre autres, passeport, certificat de fin d'études, preuve de financement, preuve des connaissances de l'allemand, formulaire de demande de visa.

i **Veillez noter** : les ambassades allemandes fournissent sur leur site web des informations sur les délais d'attente éventuels lors de la demande de rendez-vous et sur les documents supplémentaires qui peuvent être exigés.

Étape

2

DEMANDE DE VISA DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE

Étape

3

- Apportez les documents complets.
- Frais : 75 € en devise locale.

i **Veillez noter** : la durée de traitement dépend fortement de la représentation étrangère et de la complexité du dossier. Renseignez-vous sur le site web de l'ambassade compétente.

DÉPART POUR L'ALLEMAGNE

- Délivrance d'un visa d'entrée pour la recherche d'une place de formation professionnelle.
- Réservez un billet d'avion ou un voyage pour l'Allemagne.

i **Veillez noter** : pour la délivrance d'un visa d'entrée, il est nécessaire d'avoir une assurance maladie valide. Après l'arrivée en Allemagne, il faut souscrire une nouvelle assurance maladie.

Étape

4

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN ALLEMAGNE APRÈS L'OBTENTION D'UNE PLACE DE FORMATION

Étape

5

- Déclarer son adresse de résidence en Allemagne auprès du bureau de déclaration de domicile.
- Prenez rendez-vous auprès du service des étrangers compétent.
- Demandez la liste des documents requis auprès du service des étrangers et préparez-les.
- Faites la demande d'un permis de séjour pour une formation professionnelle (article 16a de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG).
- Les frais peuvent atteindre 100 € (article 45 et suivants de l'ordonnance sur le séjour des étrangers - AufenthV).

i **Veillez noter** : le permis de séjour doit être demandé avant l'expiration du visa d'entrée.

Ce graphique est une représentation simplifiée de la procédure de demande de visa. Les étapes décrites visent uniquement à présenter clairement la procédure de demande d'autorisations de séjour. Pour plus de détails sur la procédure de visa et les points de contact importants, veuillez consulter le site www.make-it-in-germany.com.